



Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 12 décembre 2018

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 mai 2018
2. Planifications financières communales 2019-2023
3. Budget 2019
 - 3.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2019 (personnes physiques et personnes morales) (se référer aux points 3. et 5.3. du PV de l'Assemblée communale du 23.05.2017)
 - 3.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.3. Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eau potable – réaffectation du solde du crédit
 - 3.4. Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eaux usées/Eaux claires – réaffectation du solde du crédit
 - 3.5. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille, conduites EP
 - 3.6. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille, conduites EC/EU
 - 3.7. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EP
 - 3.8. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EC/EU
 - 3.9. Investissement et financement : Achat d'une participation pour l'accès à la rampe du parking du Clédard
 - 3.10. Investissement et financement : Renforcement du mur de la rampe d'accès au parking du Clédard
 - 3.11. Investissement et financement : Aménagement de la route de La Charrière
 - 3.12. Investissement et financement : Prêt pour installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
 - 3.13. Investissement et financement : Prêt relais à Neyergie SA pour installations photovoltaïques et construction d'un microréseau
 - 3.14. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

M. le Président communique que M. Jean-Philippe Rosset a démissionné de son poste de Conseiller communal au 23.11.2018 et que M. Axel de Montmollin a accepté sa succession. M. de Montmollin n'est pas encore assermenté. Au nom du Conseil communal et des neyruziens, M. le Président remercie M. Axel de Montmollin pour son engagement. Des applaudissements lui sont adressés.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en mentionnant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 27 novembre 2018, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 21 novembre 2018
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 47 du 23 novembre 2018
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 114 dès le 5 décembre 2018, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mardi 11 décembre 2018 avec 1'838 citoyens ayant le droit de vote. Au 11 décembre 2018, notre village compte 2'580 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Mme Stéphanie Menoud
- Secteur 2 : M. Patrice Bugnon
- Secteur 3 : M. Guy Rossier
- Secteur 4 : M. Jacques Morel
- Secteur 5 : M. Philippe Dobler (y.c. table du CC)

M. Jacques Morel est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **124 participants dont 122 ayant le droit de vote et, dès le point 3.1. 125 participants dont 123 ayant le droit de vote**

Aucune autre remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 mai 2018

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 8 mai 2018 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur le site internet de la commune. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité (117 oui / 5 abstentions) avec remerciements à ses auteurs la secrétaire adjointe Mme Marie-Noëlle Eggertswyler en collaboration avec M. Pierre Escher ancien secrétaire communal pour la bonne tenue de la rédaction du procès-verbal.

Point 2 Planifications financières communales 2019-2023

M. Jean-Noël Gendre présente les planifications financières de fonctionnement et d'investissements de notre Commune. Celles-ci ont été expliquées à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements sur le moyen terme 2019-2023. On peut constater qu'ils sont très nombreux et que leurs répercussions sur la planification du fonctionnement nous permettent néanmoins de voir l'avenir sans trop d'appréhension, les résultats du compte de fonctionnement étant plus ou moins équilibrés. La planification financière des investissements pour les 5 ans totalise un montant de dépenses pour CHF 46'409'800.00 et de recettes pour CHF 21'641'030.00, laissant ainsi un excédent de dépenses de CHF 24'768'770.00.

M. Gendre précise encore que l'Assemblée communale prend acte des planifications financières, celles-ci étant uniquement préavisées par la Commission financière.

Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2019-2023.

M. Jean-Noël Gendre informe qu'il s'agit d'un outil de conduite du Conseil communal qui doit être mis à jour au moins une fois par année ; il est sans cesse en évolution. Ce n'est pas un exercice de style, il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et oblige à fixer des priorités. Il doit intégrer les frais financiers de la planification des investissements.

L'évolution des charges et revenus du fonctionnement n'est pas toujours facile à estimer (dépenses liées cantonales et régionales - modifications de bases légales – évolution de la population avec profils des nouveaux contribuables, etc...).

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires tenant compte des nouveaux lotissements en projet actuellement
- mouvement de la population en nette augmentation dès l'année 2020 avec les immeubles du Clédard entre autres et plus tard ceux de la Rte d'Onnens
- impôts sur les mutations et gains immobiliers importants au vu des projets de vente de terrains et d'appartements
- impôt communal basé sur un coefficient de 0.81
- évolution pour les années 2019-2023
- nombre d'habitants tenu compte : 31.12.2018/2600 habitants – 31.12.2019/2895 habitants – 31.12.2020/2970 habitants – 31.12.2021/3000 habitants.

M. Jean-Noël Gendre précise que les montants des investissements sont conséquents. Le Conseil communal souhaite profiter des taux favorables du marché pour réaliser ces investissements lesquels sont indispensables à la préservation d'infrastructures de qualité et au développement de nouvelles qui favoriseront la qualité et la bonne marche des affaires communales.

De plus, cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière note avec satisfaction qu'une planification financière du compte de fonctionnement 2019-2023 lui a été soumise.

Cette planification a été construite sur des hypothèses réalistes d'évolution des recettes fiscales et de la population. Elle incorpore les frais financiers liés aux investissements planifiés sur la période. Elle prévoit des budgets en équilibre sur les cinq années en se fondant sur un coefficient d'impôt communal de 0,81.

La Commission note que le Conseil communal prévoit sur 2019-2023 un changement de la réglementation pour les centres d'autofinancement EP/EU. La Commission financière demande que, lorsque l'Assemblée communale se déterminera sur cette nouvelle réglementation, le niveau des taxes soit coordonné avec la fixation du coefficient fiscal communal.

En ce qui concerne la planification des investissements, ceux-ci sont prévus pour un montant total de Fr. 24'768'770. Ce montant inclut la construction du bâtiment communal au Clédard pour Fr. 13'000'000. Il ne sera finançable qu'à trois conditions :

- l'acceptation par l'Assemblée communale du coefficient fiscal de 0,81 ;
- la vente des terrains du Sécheron et de la route d'Onnens à des investisseurs ;
- le respect en tout état de cause de ce plafond de dépenses à Fr. 25'000'000.

A ces conditions, la Commission financière émet un préavis positif sur ces deux planifications financières du fonctionnement et des investissements 2019-2023.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ A la question de **M. Lionel Gendre** qui demande si un agrandissement de l'école est prévu durant cette période 2019-2023, **M. Jean-Noël Gendre** lui répond qu'il n'est pas évident de chiffrer les nouvelles arrivées d'élèves pour l'école. Il rappelle que le nouveau bâtiment scolaire a été construit dans les années 1998/1999 et qu'il y a toujours des périodes de pic et de stabilisation. Il communique également qu'à moyen terme, il est prévu un investissement pour une surélévation de l'école et qu'une étude est en cours actuellement à cet effet. A court terme, en cas de nécessité, un container sera installé. **M. Héribert Dousse** complète les informations en rappelant qu'il y a quelques années un crédit d'étude de CHF 100'000.00 avait été voté pour un éventuel agrandissement de l'école. Une pré-étude a déjà été faite et aujourd'hui une nouvelle étude est en cours avec un architecte pour une surélévation du bâtiment existant et pour l'aménagement de diverses salles (logopédie, etc.) qui sont nécessaires en sus des salles de classes.

➤ Concernant la demande de **Mme Joëlle Curty** si le rachat de la route de La Chaumière est effectué en rapport avec la vente des terrains du Sécheron, **M. le Président** lui répond que ceci est prévu en relation avec les intentions de ventes des terrains de ce lotissement.

Point 3 Budget 2019

3.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2019 (personnes physiques et personnes morales) - (se référer aux points 3. et 5.3. du PV de l'Assemblée communale du 23.05.2017)

M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, pour les explications sur cet objet.

M. Jean-Noël Gendre donne tout d'abord quelques explications sur l'historique du coefficient communal :

- 2008 – Bascule fiscale (de 85,00 à 77,80)
- 2009 – RPT et augmentation du coefficient à 85,00
- 2011 – Introduction de la nouvelle péréquation financière
- 2014 – Excédent de produits de + d'un mio de francs

- 2015 – Idem
- 2016 – + de 1,8 mio de francs
- 2017 & 2018 – Pause fiscale de 85,00 à 77,00

Les très bons résultats financiers de ces dernières années, avec des MNA dépassant deux fois le million de francs et un résultat exceptionnel des comptes 2016 (MNA de plus de CHF 1'800'000), ont interpellé le Conseil communal. L'introduction des nouvelles péréquations financières horizontales (entre les communes) et verticales (canton-communes) ainsi que l'arrivée importante de nouveaux habitants ces dernières années nous ont permis ces nettes améliorations.

Le plan financier communal montre que ces prochaines années les investissements seront importants. Le Conseil communal estime néanmoins qu'en relation avec l'effort fiscal (augmentation de 77,80 à 85,00 du coefficient d'impôt dès le budget 2009), nous pouvons nous permettre de proposer de prolonger la pause fiscale par une baisse du coefficient de 85,00 à 81,00 pour l'année 2019. En effet, lors de l'AC du 23.05.2017, une pause fiscale avait été acceptée pour les années 2017 et 2018 avec un coefficient fiscal ramené à 77,00, avec retour automatique au coefficient initial de 85,00 dès le 01.01.2019. Aussi, suite au prolongement de cette pause fiscale à 81,00, le coefficient de 85,00 sera à nouveau appliqué automatiquement dès le budget 2020 qui verra aussi apparaître les frais financiers des investissements qui sont et seront réalisés d'ici là.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a pris connaissance de la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,81 pour l'année 2019.

Cette nouvelle « pause fiscale », de moindre ampleur que la précédente, prend le relais de celle qui a été acceptée pour les années 2017 et 2018.

La Commission financière constate que les derniers exercices comptables se sont soldés par des bénéfices après amortissements supplémentaires. Ces résultats ont permis de consolider la situation financière de notre Commune et d'améliorer notre capacité d'investissement.

Néanmoins, nous rappelons que le programme des investissements projetés par le Conseil communal est très conséquent.

Nous rappelons également que les centres d'autofinancement EP/EU ne sont pas équilibrés et qu'ils font encore l'objet d'une révision réglementaire et du niveau des taxes de la part du Conseil communal.

Dès lors, la Commission financière demande qu'en temps voulu, lorsque l'Assemblée communale se déterminera sur cette nouvelle réglementation, le niveau des taxes soit coordonné avec la fixation du coefficient fiscal communal.

Les effets des futures révisions réglementaires des centres d'autofinancement devront être intégrés aux calculs, faire l'objet d'analyses et de variantes de planification financière, afin de fixer le niveau des taxes et déterminer le coefficient fiscal communal le plus favorable possible.

Considérant ces éléments et la capacité financière actuelle de notre Commune, la Commission financière soutient cette nouvelle « pause fiscale » pour l'année 2019, selon la proposition du Conseil communal, pour un coefficient de 0,81.

La Commission financière recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter cette modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,81 pour l'année 2019.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2019 (personnes physiques et personnes morales) est acceptée à la majorité (résultat du vote : 116 oui, 4 non, 3 abstentions). Dès le budget 2020, le coefficient d'impôt communal sera à nouveau appliqué à 0,85.

3.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2019 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 114.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget des investissements et celui du fonctionnement. Au moyen d'une présentation Powerpoint, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

M. Jean-Noël Gendre commente et confirme les centres de charges du budget de fonctionnement 2019, notamment :

- le budget présenté est un budget équilibré avec un bénéfice de CHF 43'809.00
- augmentation des frais de piscine pour l'école au vu des cours de natation pour nos élèves deux fois par semaine au lieu d'une fois
- au vu de la nouvelle loi scolaire, une collaboratrice pour l'administration scolaire avait été engagée à 50 % et une augmentation de son taux d'activité de 10 % a été prévu dans ce budget 2019
- des travaux d'entretien du bâtiment de l'Aigle Noir sont prévus suite au changement de tenancier, dont, entre autres, la cuisine qui est à rafraîchir, des toilettes pour personnes handicapées à installer et divers autres entretiens pour remettre à niveau ce bâtiment

- subventionnement de la commune pour les places d'enfants en crèche, augmentation assez importante due principalement au nombre de placements grandissant et des données salariales en baisse pour la tarification aux parents
- pour l'édilité, achat d'un silo à sel et des frais de remise en état du tracteur Kubota
- afin d'augmenter la couverture de l'élimination des déchets, la taxe au poids passe de CHF 0.45/kg à CHF 0.50/kg dès le 01.01.2019
- la clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne d'environ 12 % à charge de Neyruz (y compris la taxe sur les micropolluants)
- service technique : nouveau poste salarial à 80% sur 6 mois et un support technique avec mandat d'architecte pour quelques mois
- forte augmentation des impôts irréguliers (mutations) due, avant tout, au lotissement « Le Clédard »
- légère diminution de la péréquation financière due au fait que le taux d'augmentation de la population neyruzienne est plus faible que le taux d'augmentation de la population du canton, péréquation qui se calcule en pourcentage de la population d'où une différence
- au poste des impôts ordinaires, calculés à 0,81, prise en compte d'une partie des nouveaux habitants du quartier du Clédard
- rappel de la cote fiscale communale de l'année 2018 avec un coefficient de 0,77 (pause fiscale 2017 et 2018) et le budget 2019 établi avec un coefficient de 0,81 qui prolonge la pause fiscale de 0,77 à 0,81 pour l'année fiscale 2019 au lieu du coefficient prévu de 0,85 qui sera retrouvé dès le 01.01.2020.

Concernant les investissements, il s'agit principalement de plusieurs objets déjà votés pour CHF 5'310'000.00 et des neuf objets à voter ce soir pour CHF 3'560'000.00, le solde étant des intentions.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de recettes de CHF 43'809.00. Le budget des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 10'895'000.00.

3.3. Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eau potable – réaffectation du solde du crédit

3.4. Investissement : Pont CFF/Giratoire carré, conduites EU/EC - réaffectation du solde du crédit

Différentes explications sur ces objets ont été données dans l'Ecureuil 114.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de ces deux objets.

Lors de l'Assemblée du 6 décembre 2017, deux demandes de crédit pour un montant total de CHF 690'000 TTC ont été acceptées. La première de CHF 330'000 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la deuxième de CHF 360'000 TTC pour la mise en séparatif des eaux usées afin d'évacuer les eaux claires dans le milieu naturel et ainsi envoyer des débits plus faibles d'eaux usées à la STEP.

Au vu des difficultés de procéder rapidement à la mise en chantier de ces travaux, il est proposé à l'Assemblée de réaffecter le solde de ces crédits aux mêmes travaux sur le segment 2 situé à l'Ouest du village. Des études ayant été réalisées sur le segment CFF – Giratoire carré ont consommé une partie du crédit, ainsi le montant disponible est légèrement moins élevé que le crédit voté en 2017.

Il est soumis à l'Assemblée de réaffecter les soldes des crédits du segment 4a, Pont CFF/Giratoire carré :

Solde du crédit eau potable	CHF 300'000.00
Solde du crédit eaux usées	CHF 350'000.00.

Le Conseil communal recommande d'accepter cette réaffectation des crédits de la séquence 4a à la séquence 2. Cela permettra de préparer la pose du tapis phono-absorbant en mettant à neuf le sous-sol pour les prochaines décennies.

Le financement a déjà fait l'objet d'une demande d'emprunt qui a été acceptée par le Service des Communes.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

De manière générale, et cela vaut pour l'ensemble des investissements relatifs aux conduites d'eau potable et d'épuration soumis à l'approbation de la présente Assemblée, la Commission financière fait les constats suivants :

- *Peu d'investissements de rénovation ou de remplacement de conduites d'eau potable et usées ont été effectués sur le territoire communal au cours des dernières décennies précédant l'actuelle législature. Entre-temps, est en outre intervenue l'obligation légale de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires. La Commission financière considère dans ces conditions qu'il y a une nécessité d'action et qu'il appartient au Conseil communal de planifier et d'entreprendre les travaux nécessaires, cela en fixant toutefois des priorités dans le temps et en tenant compte de la capacité d'investissement de la Commune et de l'équilibre budgétaire.*
- *Les projets de remplacement des conduites qui se trouvent en particulier sous les routes ou à leurs abords immédiats doivent être envisagés en tenant compte des travaux planifiés aux routes elles-mêmes et s'inscrire stratégiquement dans le cadre des modifications présentes et à venir du réseau routier sur le territoire communal. Il s'agit là d'exploiter au maximum les synergies possibles, d'agir avec rationalité dans l'approche technique des projets et d'assurer l'efficience par les décisions qui sont prises. Sur cette base, la Commission financière soutient l'approche du Conseil communal consistant à saisir les opportunités, en tenant notamment compte des travaux sur le réseau routier communal envisagés et financés par les autorités cantonales, par exemple la pose de revêtements phono-absorbants.*

Le canton n'étant pas prêt à entreprendre actuellement les travaux initialement prévus sur la route entre le Pont CFF et le giratoire carré, il n'est pas opportun - dans l'esprit

d'utilisation des synergies canton-commune souligné en introduction- de réaliser le remplacement de la conduite d'eau potable qui se trouve sous cette route ainsi que la mise en séparatif des eaux usées au même endroit. Des crédits de respectivement CHF 330'000 et CHF 360'000 avaient été approuvés à cet effet par l'Assemblée communale le 6 décembre 2017. Des études ayant été réalisées entre-temps pour la réalisation de ces travaux, une petite partie des crédits a déjà été utilisée.

Le Conseil communal propose de réaffecter le solde des crédits approuvés le 6 décembre 2017, soit CHF 300'000 et CHF 350'000, pour des travaux de même nature mais cette fois sous le tronçon de route cantonale entre l'entrée du village côté Cottens et le giratoire de la Daille. Il entend ainsi profiter du fait que le Service cantonal des ponts et chaussées va procéder prochainement à la pose d'un revêtement phono-absorbant à cet endroit pour réaliser les travaux concernant les conduites d'eau avant la pose du nouveau tapis.

La Commission financière donne un préavis favorable à ces investissements et à la réaffectation des soldes de crédit. Elle recommande à l'Assemblée communale de les approuver.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur ces deux objets.

➤ En réponse à **M. Pierre-André Rolle** qui est étonné des montants quasi identiques si on compare les différences de distances des deux secteurs concernés, **M. Bernard Kolly** lui répond que le nouveau secteur est plus profond et que donc la fouille est plus conséquente et le type de sol est différent également.

➤ **M. Christian Rossier** trouve qu'il y a un manque de communication flagrant de la part de la commune. Un crédit a été voté il y a bien longtemps pour les travaux sur la route cantonale depuis l'Aigle Noir vers La Chaumière et rien ne s'est passé. Il est demandé aux citoyens de se renseigner sur les différents travaux en cours sur le site internet mais on n'y trouve pas d'explications. **M. Christian Rossier** regrette ce gros manque d'informations du Conseil communal vis-à-vis des citoyens. **M. le Président prend note** des remarques afin de faire mieux à l'avenir concernant l'information sur les travaux sur le tronçon traversée du village.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur ces réaffectations d'investissements.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 122 oui / 1 abstention), la réaffectation du crédit de la séquence 4a à la séquence 2 pour un montant d'investissement de CHF 300'000.00 prévu pour les conduites EP de la Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré. Le financement a déjà fait l'objet d'une demande d'emprunt qui a été acceptée par le Service des Communes.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 121 oui / 2 abstentions), la réaffectation du crédit de la séquence 4a à la séquence 2 pour un montant d'investissement de CHF 350'000.00 prévu pour les conduites EC/EU de la Traversée du village – Route cantonale : Pont CFF/Giratoire carré. Le financement a déjà fait l'objet d'une demande d'emprunt qui a été acceptée par le Service des Communes.

3.5. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille, conduites EP

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

La conduite principale d'eau potable située sous la route cantonale a été posée dans les années 1930, ce qui lui donne l'âge respectable de près de 90 ans. Un premier tronçon de cette conduite a été remplacé à l'ouest du pont CFF jusqu'au carrefour de la route de la Charrière. La présente demande d'investissement a pour but de remplacer les canalisations sur le tronçon entre le giratoire de la Daille jusqu'au carrefour de la route des Simon direction Cottens. A noter que la conduite de la séquence 3 (Carrefour route de la Charrière – Giratoire de la Daille) fait l'objet d'une demande de crédit.

Ces travaux doivent être effectués avant la pose du revêtement routier phono-absorbant, qui selon la planification du SPC (Service des Ponts et Chaussées), va être effective rapidement.

Le remplacement de la conduite d'eau potable est estimé par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à un montant de CHF 300'000.00 TTC. Cet investissement sera financé par l'emprunt initialement contracté pour la séquence 4a. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 19'500.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

L'investissement demandé de CHF 300'000 doit permettre de remplacer la conduite d'eau potable sous la route cantonale entre l'entrée du village côté Cottens et le Giratoire de la Daille, conduite vieille de quelque 90 ans. Il s'agit de réaliser ces travaux avant la pose sur ce tronçon d'un tapis phono-absorbant à laquelle le Service cantonal des Ponts et Chaussées entend procéder prochainement.

Ayant préavisé favorablement la réaffectation du solde de crédit approuvé par l'Assemblée le 6 décembre 2017 et considérant comme opportun et efficient de remplacer la conduite en question, la Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement par un emprunt, initialement contracté pour réaliser les travaux relatifs aux conduites sur le tronçon entre le Pont CFF et le Giratoire carré. Le total des frais de fonctionnement relatifs à cet

investissement s'élève à CHF 19'500. La Commission financière recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- A la question de **M. Pierre-André Rolle** qui demande confirmation qu'il s'agit bien du budget transféré de la séquence 4a et qu'il ne s'agit pas d'un rajout de CHF 300'000.00, **M. Bernard Kolly** lui confirme que l'on utilise uniquement le montant transféré et déjà voté pour la séquence 4a.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 122 oui / 1 abstention), l'investissement de CHF 300'000.00 TTC prévu pour les conduites EP de la Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille. Le financement de cet investissement est prévu par l'emprunt de la séquence 4a.

3.6. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille, conduites EC/EU

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

Afin d'utiliser les synergies pour réduire les coûts et se mettre en conformité avec la réglementation, l'opportunité créée par le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose du tapis phono-absorbant est saisie pour séparer les eaux claires provenant des immeubles résidentiels des eaux usées provenant essentiellement de la route cantonale. Actuellement, les eaux usées sont collectées par le collecteur eaux claires de la route cantonale lequel est également propriété de la commune. A souligner que ces travaux peuvent encore être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Ces travaux sont estimés par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à CHF 350'000.00 TTC. Cet investissement sera financé par l'emprunt initialement contracté pour la séquence 4a. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 22'750.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

L'investissement demandé de CHF 350'000 doit permettre, sur le tronçon entre l'entrée du village côté Cottens et le Giratoire de la Daille, de mettre en séparatif les eaux claires provenant des immeubles résidentiels des eaux usées provenant essentiellement de la route cantonale. Le Conseil communal se conforme de la sorte à une obligation légale et entend profiter de l'opportunité créée par le remplacement de la conduite d'eau potable et de la pose prochaine du tapis phono-absorbant sur ce tronçon de route.

La Commission financière considère qu'il est judicieux et financièrement opportun d'utiliser les synergies possibles pour effectuer les travaux envisagés sur ce tronçon de route. Cela correspond aux réflexions d'ordre général dont elle a fait part précédemment devant la présente Assemblée. Comme pour le point 3.5, le financement sera assuré par un emprunt, initialement contracté pour réaliser les travaux relatifs aux conduites sur le tronçon entre le Pont CFF et le Giratoire carré. Le total des frais de fonctionnement relatifs à cet investissement s'élève à CHF 22'750. En conclusion, la Commission financière préavise favorablement cet investissement et son financement. Elle recommande à l'Assemblée communale de les approuver.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 122 oui / 1 abstention), l'investissement de CHF 350'000.00 TTC prévu pour les conduites EC/EU de la Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille. Le financement de cet investissement est prévu par l'emprunt de la séquence 4a.

**3.7 Investissement et financement : Traversée du village –
Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites
EP**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

La conduite principale d'eau potable située sous la route cantonale a été posée dans les années 1930, ce qui lui donne l'âge respectable de près de 90 ans. Un premier tronçon de cette conduite a été remplacé à l'ouest du pont CFF jusqu'au carrefour de la route de la Charrière. La présente demande d'investissement a pour but de remplacer les canalisations sur le tronçon de ce carrefour et du giratoire de la Daille. A noter que la conduite de la séquence 2 (Giratoire de la Daille - carrefour route des Simon/Cottens) fait l'objet d'une demande de crédit.

Ces travaux doivent être effectués avant la pose du revêtement routier phono-absorbant, qui selon la planification du SPC (Service des Ponts et Chaussées), va être effective rapidement.

Le remplacement de la conduite d'eau potable est estimé par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à un montant de CHF 600'000.00 TTC. Cette demande de crédit d'investissement sera financé par un emprunt. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 39'000.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le présent rapport fait référence au rapport de la Commission financière de cette même Assemblée communale concernant les points 3.3 et 3.4 quant aux explications données pour le remplacement de conduites d'eau potable datant d'environ 90 ans et de l'obligation légale de la mise en séparatif des eaux usées et claires.

Dès lors que la pose du tapis phono-absorbant est prévue rapidement par les instances cantonales, la Commission financière préavise favorablement et recommande à l'Assemblée communales d'accepter le remplacement de la conduite d'eau potable sur la route cantonale, menant de La Charrière au giratoire de la Daille, pour un investissement de Fr. 600'000. L'investissement sera financé par un emprunt et les frais de fonctionnement s'élèveront à Fr. 39'000.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ En réponse à **Mme Agnès Bossens** concernant la pose des tuyaux, **M. le Président** lui répond qu'en principe, ceux-ci seront du côté du trottoir pour la séquence 3 et du côté Nord pour la séquence 2. Concernant l'alimentation en eau potable des habitations situées du côté Préalpes de la route cantonale, M. le Président rapporte que rien ne change. Il communique que les études se poursuivent et qu'en principe la prise d'eau se fera depuis la route cantonale si c'est compliqué de le faire par ailleurs. Le but durant ces travaux est de sortir les vannes de la route pour renforcer l'effet du tapis photo-absorbant. Poser les capes de vannes sur la route sera difficile car le bon positionnement par rapport aux futurs voies de roulement est compliqué. En effet, il faut poser les conduites en relation avec les voies de circulation des voitures, chose qui sera définie lorsque le gabarit de la route et celui de la mobilité douce seront connus. La première étape consiste à étudier le gabarit précis de la route en intégrant la future voie de mobilité douce. Cette étude déterminera la position des chambres et des conduites.

➤ En relation avec les investissements proposés sur emprunt, **M. Sébastien Bugnon** se demande qui est le prêteur et comment le Conseil communal matérialise-t-il cela. **M. Jean-Noël Gendre** répond qu'en premier lieu, une autorisation

d'emprunt doit être présentée au Service des communes. Puis, avec cette autorisation d'emprunt, une demande d'offre est envoyée à plusieurs établissements bancaires, à des assurances et à PostFinance. Le dernier emprunt a été conclu avec la BCF sur 20 ans avec un taux 1,4 %. Nous avons également un emprunt auprès de la Suva sur 5 ans avec un taux très faible (0.23 %). Certains établissements bancaires ne prêtent plus eux-mêmes et font des demandes via des courtiers, donc ils ne sont pas suffisamment compétitifs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 122 oui / 1 abstention), l'investissement de CHF 600'000.00 TTC prévu pour les conduites EP de la Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

3.8 Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EC/EU

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

Afin d'utiliser les synergies pour réduire les coûts et se mettre en conformité avec la réglementation, l'opportunité créée par le remplacement de la conduite d'eau potable avant la pose du tapis phono-absorbant est saisie pour séparer les eaux usées des eaux claires provenant notamment de la route cantonale. Actuellement, les eaux usées sont collectées par le collecteur eaux mixtes de la route cantonale lequel est également propriété de la commune.

A souligner que ces travaux peuvent encore être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Ces travaux sont estimés par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à CHF 900'000.00 TTC. Cette demande de crédit d'investissement sera financée par un emprunt. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 58'500.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le présent rapport fait référence au rapport de la Commission financière de cette même Assemblée communale concernant les points 3.3 et 3.4 quant aux explications données pour le remplacement de conduites d'eau potable datant d'environ 90 ans et de l'obligation légale de la mise en séparatif des eaux usées et claires.

Dès lors que la pose du tapis phono-absorbant est prévue rapidement par les instances cantonales, la Commission financière préavise favorablement et recommande à l'Assemblée communales d'accepter la mise en conformité concernant la séparation des eaux claires et des eaux usées sur la route cantonale, menant de La Charrière au giratoire de la Daille, pour un investissement de Fr. 900'000. Ce dernier sera financé par un emprunt et les frais de fonctionnement s'élèveront à Fr. 58'500.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Willy Boder** demandant des explications sur le tracé rouge indiqué sur le secteur La Croix du plan affiché, M. Bernard Kolly lui répond que ce sont des indications de cotes et qu'il ne faut considérer que ce qui est dans la route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 122 oui / 1 abstention), l'investissement de CHF 900'000.00 TTC prévu pour les conduites EC/EU de la Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

3.9 Investissement et financement : Achat d'une participation pour l'accès à la rampe du parking du Clédard

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

Afin d'optimiser la consommation de terrain et d'exploiter les synergies de construction, la société ANURA SA, constructeur du site résidentiel du Clédard, a dimensionné et construit la rampe d'accès à ses parkings souterrains en intégrant les besoins des futurs bâtiments qui seront érigés sur le bienfonds de la commune du site du Clédard.

Préalablement à l'acquisition d'une surface auprès de la société ANURA SA, la commune avait procédé à une pré-étude. Cette dernière devait déterminer le périmètre, la forme et in fine la surface que la commune souhaitait acquérir pour pouvoir aménager les deux bâtiments planifiés, ainsi que la promenade de mobilité douce entre les places de l'Eglise et de la Gare.

Cette pré-étude a intégré les accès aux sous-sols côté commune à partir de la rampe d'accès aux parkings de la partie résidentielle. Celle-ci a été conçue selon les besoins résultant du pré-projet communal.

Durant l'année 2019, la rampe d'accès aux parkings sera finalisée et répartie aux différentes PPE. Pour cette raison, il est souhaitable d'acquérir cette participation à la fin des travaux afin de faciliter la transaction et pouvoir participer au décompte du chantier.

La clé de répartition admise correspond au ratio des places de parc entre les deux secteurs desservis par la rampe, lequel correspond au rapport des surfaces des bienfonds.

Le montant de la participation sera ultérieurement réparti entre les bénéficiaires de l'accès, à savoir le bâtiment des Nornes et le bâtiment communal. Cette procédure est intégrée dans le cahier des charges de l'immeuble des Nornes. Ceci réduira d'autant la part communale.

Les liquidités nécessaires pour financer l'achat sont fortement diminuées par le fait que la commune avait négocié, lors du changement d'affectation du terrain, un montant de CHF 40.00/m² à ANURA SA comme participation au financement des infrastructures communales liées à la valorisation du Clédard. Cette disposition assure à la commune une rentrée de liquidités de 13'000 m² x CHF 40.00/m² = CHF 520'000.00.

Cette demande de crédit pour l'achat d'une participation à la rampe d'accès aux parkings souterrains du Clédard se détaille comme suit :

Montant de l'investissement	CHF 800'000.00
./. Financement de tiers	<u>CHF 520'000.00</u>
Liquidités nécessaires	CHF 280'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La rampe d'accès au parking du site résidentiel du Clédard a été construite en tenant compte des besoins du futur bâtiment communal et du futur bâtiment nommé les Nornes.

La clé de répartition des coûts de cette rampe a été calculée en tenant compte des surfaces des bienfonds des résidences privées, du bâtiment communal et du bâtiment des Nornes. Il en résulte que la Commune doit acquérir une participation pour l'accès à la rampe du parking pour une somme de Fr. 800'000.

Il est à noter que la part concernant le bâtiment des Nornes sera intégrée au cahier des charges de la future construction de ce bâtiment. Par conséquent, ceci réduira la part communale.

En outre, une participation d'Anura SA au financement des infrastructures communales liées à la valorisation du Clédard est attendue pour une somme totale de Fr. 520'000.

L'investissement communal maximum s'élève donc à Fr. 280'000.

La Commission financière préavise favorablement cet objet et recommande à l'Assemblée communale d'approuver cette demande d'investissement de Fr. 280'000 qui sera financée par les liquidités.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Willy Boder** communique qu'il a fait des recherches dans ses archives en relation avec les différents paiements que la commune a déjà fait pour la zone du Clédard. Il n'est pas facile de savoir combien est dépensé et combien sera dépensé pour les prochaines années. Aussi, il souhaite que le Conseil communal présente un rapport indiquant les dépenses effectuées et les dépenses futures prévues, ceci tenant compte également des recettes. Il précise encore, qu'au de ce nouveau lotissement, il y a des dépenses directes ainsi que des dépenses indirectes comme par exemple le coût de l'aménagement de l'Allée Jean-Tinguely ainsi que les conduites refaites de La Charrière. Pour avoir une vision globale, il serait donc utile d'avoir une situation précise avec, par exemple, un bilan comptable de tous les projets tenant compte des conventions modifiées, des plafonds de coûts, des panneaux photovoltaïques, des participations d'Anura SA, des dépenses indirectes, etc.

- **M. le Président** rappelle que le périmètre des travaux pour l'Allée Jean-Tinguely s'est élevé à CHF 2'500'000.00. La valorisation du Clédard a initié le projet, puis la pose de conduites d'eaux au Clédard a permis de rénover nos conduites, des taxes de raccordement EP et EU ont été encaissées pour environ CHF 700'000.00. Il rappelle encore que le promoteur a participé aux infrastructures à raison de CHF 60.00/m², cash qui est rentré dans la caisse communale. **M. le Président** communique encore que toutes les places de parc sont situées en sous-sol, ce qui entraîne des coûts importants notamment dus aux difficultés de construction. Il termine en informant que le nouvel investisseur privé du futur bâtiment Les Nornes qui sera construit sur la place de la Gare paiera sa part de ces CHF 800'000.00 de participation communale selon un ratio à définir. Donc la participation communale finale sera réduite d'autant. **M. le Président** prend bonne note de la remarque de M. Willy Boder et communique qu'un tableau sera présenté lors de la prochaine Assemblée communale.

- **M. Richard Jordan** se dit du même avis que M. Willy Boder. Il est persuadé que tout est saucissonné, que tout est réglé comme du papier à musique avec Anura SA. L'Assemblée est là pour avaliser ce que la commune a négocié avec eux, et donc une participation qu'il est impossible à négocier. Aussi, **M. Richard Jordan** votera contre cette participation. **M. le Président** lui répond que la répartition s'est faite

selon 2 facteurs, la surface des parcelles et les places de parc et cela est pratiquement la même chose.

- **M. Rémy Gendre** se demandant qu'advient-il de la participation communale suite à l'évolution des choses en relation avec les bâtiments de la partie communale pouvant être modifiés plus tard, **M. le Président** communique que la rampe restera. La parcelle appartient à la commune et donc en cas de modification ou de vente, c'est la commune qui décidera à qui elle vend et sous quelles conditions. On doit pouvoir accéder aux sous-sols des bâtiments de la parcelle communale et pour ce faire il n'y a que la rampe. Nous avons exigé que les voitures seraient en souterrain, donc la rampe est indispensable pour y accéder et il faut utiliser les synergies liées.

- Le montant de CHF 800'000.00 pour cette participation interpelle **M. Pascal Gendre**. Selon un petit calcul technique, une place de parc valant environ CHF 25'000.00, avec ce montant de CHF 800'000.00, on fait un parking d'environ 32 places. Cette rampe mesure 30/40 m. de long maximum et **M. Pascal Gendre** se demande quelle est la répartition avec Anura SA pour arriver à un tel chiffre. **M. le Président** répond que la répartition des coûts est de 6/19 pour la commune et 13/19 pour Anura SA. La rampe n'est pas encore été calculée totalement mais elle est estimée à CHF 2'500'000.00 et en achetant maintenant cette participation, la commune peut participer au décompte final. La galerie pour arriver au parking étant d'environ 30 m, **M. Pascal Gendre** demande s'il ne faudrait pas étudier une rampe en parallèle qui coûterait nettement moins cher. De plus, les places de parc du Clédard sont vendues à CHF 50'000.00 alors que dans d'autres PPE elles sont à CHF 25'000.00 environ la place. **M. le Président** précise que selon le décompte, la participation finale sera modifiée en conséquence en cas de coûts moins onéreux. Les ingénieurs continuent les travaux et les décomptes. Grâce à cette participation, la commune participera au décompte et connaîtra la vérité des chiffres. **M. Pascal Gendre** termine en mentionnant que ceci est exorbitant et profiteur. **M. le Président** prend note de son intervention.

- **M. Michel Simon** se demande s'il n'y a pas une autre possibilité d'accès à cet endroit. **M. le Président** lui répond que ce sujet a déjà été réfléchi et que le seul moyen d'accès est l'Allée Jean-Tinguely et la place de la Gare. Le moyen d'économiser les terrains est d'avoir une rampe pour l'accès aux différents parkings.

- En relation avec le prix des places de parc, **M. Héribert Dousse** communique que CHF 25'000.00 est le prix d'un box préfabriqué actuellement. Il est faux de dire qu'avec la configuration actuelle en sous-sol, le prix défini est cher. CHF 25'000.00 la place est un montant sous-estimé pour ce lotissement. Concernant la proposition de faire une rampe à côté, aujourd'hui ce serait une aberration de faire une telle rampe pour la partie communale, ce d'autant plus que le béton est très polluant. La société immobilière qui construit Le Clédard a optimisé au maximum les places de parc et a négocié et bénéficié du meilleur prix et indirectement la commune profite aussi de ces prix.

- **M. le Président** précise encore une fois que cette demande de crédit est faite pour avoir accès à la table pour participer aux décomptes. Des sociétés ont planché sur plusieurs projets, mais les coûts sont importants au vu, entre autres, des différentes infrastructures et de la mollasse en place.

- En réponse à la question de **M. Lionel Gendre**, **M. le Président** communique que cette rampe va desservir les bâtiments communaux, notamment La Madeney qui comprendra une salle de gym et spectacle, une crèche, une administration communale et encore d'autres activités. **M. Lionel Gendre** répond alors que ce sera à nouveau des véhicules supplémentaires qui vont arriver sur ce site et que partout les places de parc sont en insuffisance, comme par exemple au Complexe communal lorsque les parents viennent amener leurs enfants à l'école. **M. le Président** informe que pour la partie résidentielle, il est prévu une place de parc par appartement sauf pour les 5 pièces et un calcul similaire sera fait pour la partie communale.
- Suite à la demande de **M. Pierre-Alain Brodard** que si la commune accepte cette participation à la rampe, elle devrait alors avoir accès aux devis, **M. le Président** répond que c'est au décompte final que ce sera finalisé.
- **M. Pierre-André Rolle** souhaite savoir quels sont les prochains points qui vont arriver pour ce lotissement mis à part les investissements connus et la rampe. **M. le Président** lui répond qu'il y aura les aménagements du parc et la mobilité douce pour finaliser l'endroit pour le chemin reliant la place de l'Eglise à la place de la Gare. Le gros investissement était l'Allée Jean-Tinguely qui est non seulement utilisée pour l'accès au Clédard mais également pour toute personne se rendant à la gare ou de ce côté du village. S'il n'y avait pas eu le projet du Clédard, l'investissement de l'Allée Jean-Tinguely n'aurait probablement pas été de moindre importance. **M. le Président** précise encore qu'il n'y aura plus d'autres participations relatives au chantier du résidentiel d'Anura SA, uniquement des aménagements sont encore à planifier.
- **M. Willy Boder** reprecise que l'Assemblée communale a besoin d'informations. **M. le Président** s'y engage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 59 oui / 25 non / 32 abstentions), l'investissement de CHF 800'000.00 prévu pour l'achat d'une participation pour l'accès à la rampe du parking du Clédard. Le financement de cet investissement est assuré par une participation de tiers et le solde par les liquidités communales.

3.10 Investissement et financement : Renforcement du mur de la rampe d'accès au parking du Clédard

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

Les murs du parking ont été dimensionnés pour supporter le soutènement de la rampe et la dalle de celle-ci. Sur cette dernière sera aménagé un jardin avec un magnifique coup d'œil sur les Préalpes pour le plaisir des Neyruziens. La rampe est située partiellement sur la parcelle communale. Ainsi le mur de la rampe peut être utilisé pour y ériger le bâtiment des Nornes (nom donné au bâtiment à construire sur

la parcelle communale avec accès sur la place de la Gare). Toutefois, le mur doit être renforcé pour supporter un bâtiment. Le montant de l'investissement pour le crédit soumis à l'Assemblée communale correspond au surcoût occasionné par le renforcement de ce mur.

Ce montant fait partie du cahier des charges de l'investisseur qui construira l'immeuble des Nornes et sera refacturé à ce dernier.

La demande de crédit pour l'investissement nécessaire au renforcement du mur Est de la rampe d'accès au parking souterrain du Clédard s'élève à CHF 50'000.00 ; cet investissement sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le mur de la rampe d'accès au parking du Clédard n'a pas été prévu, en l'état actuel, pour supporter la charge d'un bâtiment.

La réalisation de ce mur pour soutenir la construction du bâtiment dit des Nornes permettrait de faciliter l'aménagement d'une place centrale du site Clédard.

Le montant nécessaire au renforcement de ce mur est de Fr. 50'000. Il a été ajouté au cahier des charges du futur bâtiment des Nornes. Cette somme sera donc remboursée en temps voulu à la Commune par l'investisseur du bâtiment des Nornes.

La Commission financière préavise favorablement cet objet et recommande à l'Assemblée communale d'approuver cette demande d'investissement de Fr. 50'000 qui sera financée par les liquidités.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Willy Boder** souhaite avoir des précisions concernant le bâtiment Les Nornes. **M. le Président** communique qu'un montant pour une étude du projet Neyruz 2025 a été prévu pour l'aménagement de la partie communale et la valorisation des propriétés des bienfonds de la Rte d'Onnens. L'investissement communal du Clédard est lié à la vente d'une partie des terrains de la Rte d'Onnens. Deux études de faisabilité ont démontré des solutions viables et finançables. Le bâtiment La Madeney correspond à la partie communale comprenant la salle de gym et un programme public ; le bâtiment Les Nornes est un bâtiment privé comprenant des commerces au niveau de la place, au 1^{er} étage des services tels que physio, médecin, et aux étages supérieurs des appartements destinés à des seniors. Des prévisions dans le temps ont été faites avec une étude de faisabilité établie. De plus, afin de respecter la loi sur les marchés publics, les terrains communaux de la Rte d'Onnens seront mis en vente conditionnés par un cahier des charges précis ; ceci est planifié pour le 1^{er} trimestre 2019. **Mme Daisy Lachat** se rappelle que le but au départ du projet était des appartements pour personnes âgées dans les immeubles privés. **M. le Président** précise qu'il était toujours prévu des appartements sans obstacles architecturaux pour que toute personne à mobilité réduite puisse y résider.

Pour Les Nornes, il faudra trouver un compromis pour assurer un rendement acceptable pour un futur l'investisseur.

- **Mme Daisy Lachat** fait part à l'Assemblée pourquoi, ce matin, elle a posé un grand panneau devant le mur chez elle mentionnant « mur de la honte – maltraitance ». Cela fait depuis le mois de mai que tout a été enlevé autour de sa maison, les arbres, les fleurs et à la place elle a des barrières et des panneaux horribles tout autour de chez elle, qui ne devaient être là que pour 3 semaines. Nous sommes en décembre et rien n'a bougé avec des raisons invoquées de procédure de mises à l'enquête. Elle se sent en prison derrière des barreaux et la commune parle de millions. Son souci est une petite chose comparée aux grands projets communaux et grandes sommes dépensées. Elle en a marre, tout n'est que mélange... la commune et M. Damien Piller, c'est un cauchemar. Des applaudissements lui sont adressés de la part de l'Assemblée. **Mme Daisy Lachat** conclue en se demandant comment la commune règle ses histoires communales si elle n'arrive pas à liquider des histoires d'un mur devant une maison. Elle communique que si la semaine prochaine rien ne commence, elle démonte les barrières. C'est de la maltraitance, on ne laisse pas quelqu'un aussi longtemps derrière des barreaux. Elle en a marre de ce village. **M. le Président** prend note de son message.

- **Mme Nathalie Boder** demande si dans les appartements protégés, il y aura aussi d'autres types de personnes que des personnes âgées. **M. le Président** lui répond que si l'on parle d'appartements protégés, ont droit d'y accéder que des personnes nécessitant de tels appartements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 65 oui / 19 non / 28 abstentions), l'investissement de CHF 50'000.00 prévu pour le renforcement du mur de la rampe d'accès au parking du Clédard. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

3.11 Investissement et financement : Aménagement de la route de La Charrière

En préambule à ce point, **M. Héribert Dousse** fait part à l'Assemblée que le Conseil communal est conscient de la situation et qu'il fera son possible afin de faire accélérer le dossier de construction du nouveau mur devant l'habitation de Mme Daisy Lachat. **M. Roger Stroude** propose qu'il faudrait faire pression sur le promoteur afin d'offrir une compensation financière à Mme Daisy Lachat, **M. Christian Rossier** complète en disant qu'il est également possible de faire pression sur la commune dans le même sens.

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

La route de la Charrière actuellement en chantier par la mise en séparatif de l'évacuation des eaux usées ainsi que la pose d'une conduite d'eau potable et de conduites de chaleur à distance, doit être remise en état au terme des travaux.

Les fouilles visibles sur le site sont plus importantes que ce qui avait été initialement prévu dans le projet de la pose de nouvelles conduites. Selon ce qui peut être observé, la route doit être complètement ouverte et il s'avère que les différentes couches sont à poser entièrement. Ainsi, la variante prévue et budgétée pour ce projet, à savoir remettre du bitume sur les tranchées, est difficilement envisageable. Le résultat ne serait visuellement pas très beau, surtout pour une route communale située au centre du village. L'option qui est proposée par la demande crédit est de profiter des travaux en cours pour refaire entièrement cette route avec une couche de finition propre. Par la même occasion, l'éclairage public sera mis au standard exigé par la loi cantonale sur l'énergie, laquelle exige que les communes assainissent l'éclairage public jusqu'au 31 décembre 2018.

La demande de crédit pour cet investissement s'élève à CHF 130'000.00, investissement qui sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La route de la Charrière est actuellement en chantier pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux usées et la pose d'une conduite d'eau potable.

Les fouilles sur ce site ont été plus importantes que prévu. Remettre du bitume sur les tranchées donnerait un mauvais résultat. Dès lors, le Conseil communal propose de poser une nouvelle couche de finition sur l'ensemble de la route en y adjoignant un nouvel éclairage public.

Le coût de cet investissement s'élève à Fr. 130'000. Il sera financé par les liquidités communales.

La Commission financière préavis favorablement cet investissement et son financement.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Lionel Gendre** communique qu'une ligne Pédibus existe depuis la Daille et le Ch. des Cerisiers et que la route de La Charrière est très dangereuse au vu de la vitesse des voitures qui descendent ce tronçon. Il demande que cette route soit plus sécurisée pour les enfants qui utilisent ce chemin pour se rendre à l'école et aussi pour les plus grands qui sortent de la gare. Il propose de poser éventuellement un miroir pour la circulation du côté de La Charrière pour que les gens qui descendent voient les piétons. **M. le Président** lui répond que des aménagements sont prévus lors de l'aménagement de la place de la Gare et l'Allée des Cheminots.

- **M. Jean-Daniel Roth** s'inquiète de l'avenir de la circulation sur la route de La Charrière une fois que les travaux seront terminés. **M. le Président** lui répond que le but est de réduire la circulation sur La Charrière. Il ne sera probablement plus possible de passer sous la voie CFF avec un véhicule et la sortie sur la route cantonale sera aussi très probablement interdite. Actuellement, nous devons faire une étude et suivre les procédures avec une mise à enquête et ensuite ce sera le SPC/Service de la mobilité douce qui décidera. Plusieurs scénarios ont déjà été étudiés dans le cadre de l'aménagement du site. Une fois le chantier sur place terminé, il faudra faire un choix de circulation et des accès. Il reste encore une inconnue en relation avec la descente de La Charrière venant de Romont, car les bordiers souhaitent fermer cet accès. **M. Jean-Daniel Roth** pense qu'une fois les commerces ouverts en face de la gare, les véhicules venant de Cottens transiteront par La Charrière et l'Allée Jean-Tinguely et donc du trafic supplémentaire sera engendré sur ce tronçon. **M. le Président** communique qu'une étude est actuellement en cours pour cette question et qu'à nouveau nous devons suivre les procédures avec une mise à enquête avec ensuite l'acceptation ou non par le canton.

- **M. Christian Rossier** trouve que les procédures sont interminables et qu'elles n'aboutissent jamais. Lors du projet initial de l'Allée Jean-Tinguely et de la place de la Gare, il avait été expliqué il y a quelques années en Assemblée communale que la route devait être fermée et finir en cul de sac devant la maison de Mme Daisy Lachat. Maintenant, on vote des nouveaux crédits pour refaire des routes dont celle de La Charrière et on repropose autre chose ; on a l'impression d'être dans un flou total. **M. le Président** lui répond que lors du vote du crédit de l'Allée Jean-Tinguely, le scénario avait déjà été présenté et qu'il n'a pas changé. Il confirme qu'il n'y aura pas de transit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 120 oui / 1 abstention), l'investissement de CHF 130'000.00 prévu pour l'aménagement de la route de La Charrière. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

3.12 Investissement et financement : Prêt pour installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

Depuis plusieurs années le Conseil communal, dans sa volonté de favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal, respectivement sur ses propres bâtiments, soumet à l'Assemblée communale une demande de crédit afin d'octroyer un prêt à la société communale Neyergie SA afin d'équiper le toit du complexe communal avec des panneaux photovoltaïques et à terme raccorder les sites du Clédard et du périmètre scolaire.

En effet, en lieu et place d'un investissement direct en passant un contrat avec le fournisseur, elle octroie un prêt sur 10 ans à sa société énergétique à la demande de celle-ci. De cette manière, le projet de centrale photovoltaïque bénéficie de la production du toit du complexe communal équipé au prix du projet global.

D'autres raisons justifient le calendrier. Tout d'abord, la fin probable du subventionnement pour la construction de centrale photovoltaïque, ensuite la mise en place d'une grande capacité de stockage sur le site du Clédard, ce qui permettra d'optimiser l'autoconsommation et in fine, la reconnaissance par l'OFEN du projet de Neyruz comme projet pilote avec à la clé un subventionnement non négligeable. A ces arguments financiers et techniques, il faut ajouter l'arrivée de nouvelles exigences cantonales en matière d'exemplarité des collectivités publiques. En effet, à terme les bâtiments communaux devront consommer exclusivement de l'énergie renouvelable.

La demande de crédit pour cet investissement s'élève à CHF 150'000.00 dans le but d'accorder un prêt sur 10 ans, prêt soumis à intérêt de 1 % minimum. Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Depuis plusieurs années, notre Commune a souscrit et bénéficié du Label Cité de l'énergie. Afin de suivre les recommandations cantonales en matière de consommation énergétique pour les administrations et de profiter du prix d'appel d'offre des panneaux solaires destinés aux immeubles du Clédard, le Conseil communal demande d'accorder un prêt de Frs 150'000.- à sa société fille Neyergie SA pour l'achat des panneaux solaires à installer sur les bâtiments communaux.

La Commission financière donne un préavis positif à ce prêt d'une durée de 10 ans et soumis à un intérêt minimum de 1%, afin de bénéficier des différentes synergies : prix de l'offre, fin du subventionnement des centrales solaires et poursuite de la politique de production d'énergie renouvelable. Ce prêt est financé par les liquidités communales.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 115 oui / 1 non / 5 abstentions), l'investissement de CHF 150'000.00 prévu pour un prêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

3.13 Investissement et financement : Prêt relais à Neyergie SA pour installation photovoltaïque et construction d'un microréseau

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 114.

La création de la société énergétique communale, Neyergie SA, a permis de construire un réseau de chaleur à distance au centre du territoire communal. Aujourd'hui, ce seront bientôt 1'000 kWh de chaleur qui seront fournis aux différents consommateurs, tels que les bâtiments communaux, le site de la Neyruzienne, le bâtiment de l'église et nouvellement les immeubles résidentiels du Clédard.

A l'origine du projet de construction, soit en 2012, la commune avait négocié une servitude pour l'utilisation des toitures des immeubles résidentiels construits par la société ANURA SA, pour y construire une centrale photovoltaïque. Depuis 2012, beaucoup d'eau s'est écoulée par les vecteurs énergétiques. La dernière vague fut l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne). Celle-ci permet à tout un chacun de devenir un producteur d'énergie électrique et consommer au sein d'une communauté d'autoconsommation.

Ainsi l'intention de 2012, trouve sa concrétisation en 2018 dans un environnement totalement différent de celui de la RPC de 2012 (rétribution à prix coûtant) puisqu'aujourd'hui et pour encore un peu de temps, c'est la rétribution unique qui s'applique. C'est dans ce nouveau cadre légal que Neyergie construit la centrale d'électricité renouvelable sur les toits du site du Clédard.

Pour financer cette construction, une demande de prêt relais avait été présentée à l'Assemblée communale du 10 mai 2018. Elle fut acceptée à presque l'unanimité. Toutefois, ce magnifique engouement pour l'énergie renouvelable fut stoppé par un recours d'un groupe de cinq citoyens. En effet, ce point de l'ordre du jour n'avait pas été mentionné dans la convocation à l'Assemblée. Il avait été ajouté, car le financement initialement prévu soit une levée de fonds auprès de la population avait pris beaucoup de retard sur le planning initial et que les besoins en liquidités intervenaient plus tôt que prévu. Par contre, la modification de l'ordre du jour avec l'adjonction de ce point fut elle, soumise à l'Assemblée qui l'approuva à la majorité (80 oui, 4 non, 1 abstention). Effectivement, le recours pouvait se justifier dans la mesure où les recourants auraient ainsi pu participer à l'Assemblée si le point eut été inscrit dans l'ordre du jour de la convocation.

Cette décision a gravement mis en danger le projet puisqu'il fallait à partir d'une feuille blanche obtenir la garantie d'une nouvelle source de financement afin de pouvoir signer les contrats avec les fournisseurs.

Des négociations sont en voie de finalisation auprès d'une banque romande pour un financement de la construction et un prêt flexible à long terme des installations de production et de distribution d'énergie thermique et électrique.

Bien que les conditions des prêts soient très favorables, ce sont des liquidités versées à un tiers, alors que la commune dispose de liquidités qui ne sont pas rétribuées. De plus, la commune emprunte à des taux encore plus faibles ce qui permet un financement plus intéressant pour la réalisation de cette centrale. L'implication d'une banque, sans caution de la commune, démontre que le projet est

financièrement sain ce qui est aussi une garantie pour la commune qui est l'unique actionnaire de Neyergie SA.

Tant la qualité que son innovation sont saluées par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) qui alloue une substantielle subvention.

Le prêt doit prioritairement assurer le financement de la phase transitoire de construction. En effet, sur le long terme, la levée de fonds auprès de la population devrait permettre de financer une part importante du projet, le solde étant assuré par la banque. Toutefois, la levée de fonds va prendre un certain temps et le crédit de construction auprès de la banque est soumis à des taux plus importants que le prêt hypothécaire.

L'investissement comprend la construction de la centrale photovoltaïque, la fourniture et pose des panneaux photovoltaïques pour une puissance totale d'environ 370 kWc, l'installation du microréseau, la fourniture et l'installation de la pompe à chaleur, ainsi que le renforcement de la production d'énergie thermique de pointe et la participation à l'achat d'une batterie.

La demande de crédit pour accorder un prêt relais à Neyergie SA (propriété à 100% de la Commune) se porte sur un montant du prêt CHF 800'000.00, prêt soumis à intérêt à un taux minimum de 1 % pour une durée de 5 ans, renouvelable au gré de la levée de fonds auprès du public. Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Lors de l'Assemblée communale du 10 mai dernier, les citoyens avaient accordé un prêt relais à la société Neyergie SA pour l'achat des panneaux photovoltaïques à installer sur les toits des immeubles du Clédard.

Suite à un recours pour vice de forme, cette approbation a été caduque.

Nous devons donc, une nouvelle fois, nous prononcer sur ce prêt relais correspondant à un crédit de construction ; la Commune disposant de liquidités. Par la suite, un crédit accordé par une banque et la levée de fonds auprès de la population rembourseront l'avance de fonds de la Commune.

Ce crédit permettra également le financement du micro réseau et d'autres installations nécessaires afin de pouvoir consommer à l'intérieur du réseau l'énergie produite.

La Commission financière donne à nouveau un préavis positif à ce prêt relais de Frs 800'000, d'une durée de 5 ans, soumis à un intérêt minimum de 1% et financé par les liquidités communales.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Richard Jordan** souhaite faire une déclaration au nom des cinq citoyens de la commune de Neyruz qui ont interjeté recours au Préfet de la Sarine contre la décision de l'Assemblée communale du 8 mai 2018 en se plaignant d'une violation de

la procédure prévue par la législation sur les communes. **M. Richard Jordan** tient à préciser que ce recours n'a pas été dicté par une volonté de nuire à qui que ce soit ou de stopper l'engouement pour l'énergie renouvelable. Les co-signataires ont voulu rappeler que les règles fixées par la législation en matière de droit de vote ne souffrent aucune exception et que les droits des citoyennes et citoyens doivent être respectés. **M. Richard Jordan** termine en souhaitant pour la suite que toutes les présentations soient faites dans les formes légales.

- **M. Benoît Sprumont** précise tout d'abord qu'il n'a rien contre le développement et l'utilisation des énergies renouvelables, bien au contraire. Toutefois, il constate qu'il est toujours fait référence à Neyergie SA comme société fille appartenant à la commune, ce qui n'est pas contesté. Par contre, plusieurs questions s'adressent aux membres du Conseil d'administration de Neyergie SA qui siègent également au Conseil communal :

- Comme inscrit dans les statuts de la société à l'art. 12 Attribution, l'assemblée générale des actionnaires est le pouvoir suprême de la société..., dès lors l'Assemblée communale n'a-t-elle aucun pouvoir décisionnel sur les choix stratégiques, les décisions et les engagements contractuels pris par Neyergie SA ? **M. le Président** confirme que Neyergie est une société anonyme dont l'actionnaire est la commune qui est représentée à l'assemblée générale par M. Jean-Noël Gendre, responsable des finances. Il précise que la commune est l'unique actionnaire et que si la majorité de l'actionnariat devait changer de mains, l'Assemblée communale devrait se prononcer. Il communique que le rapport annuel de Neyergie SA est public et qu'il est publié sur le site internet communal, ceci au même titre que le registre des intérêts du Conseil communal. Selon **M. Benoît Sprumont**, il n'a pas trouvé ces documents sur le site internet et demande que ceci soit fait, notamment au niveau du registre des intérêts des membres du Conseil communal conformément à l'art. 42b lettre c de la Loi sur les communes. **M. le Président** prend note de sa demande et vérifiera ce fait.
- L'Assemblée peut-elle prendre connaissance des membres de l'assemblée des actionnaires de Neyergie SA ? **M. le Président** communique que lui-même, M. Héribert Dousse et Mme Catherine Guillaume Girard font partie du CA. A la question de **Mme Joëlle Curty** indiquant qu'en consultant les statuts de Neyergie SA, Mme Catherine Guillaume Girard n'y est pas inscrite alors que Mme Luigia Lopez y figure, M. le Président lui répond que la réquisition au Registre du Commerce a été faite il n'y a pas longtemps et que le Registre du Commerce n'a pas encore actualisé le document. Il précise encore que Mme Luigia Lopez est à titre de secrétaire du Conseil d'administration.
- A la question de la composition du Conseil d'administration de Neyergie SA en relation avec les représentations de commissions financières, selon l'art. 18 des statuts, **M. le Président** confirme qu'un membre de chaque commission communale financière, urbanisme et énergie est invitée à participer à l'Assemblée de la société.

- A la question de **M. Willy Boder** demandant si les propriétaires de part sont actionnaires, **M. le Président** répond par la négative, ces parts étant sous forme de

prêt. Ce prêt ne peut dépasser CHF 500'000.00, sinon Neyergie SA serait soumise au contrôle de la FINMA avec des conditions très strictes.

- **M. Domingo Mendez** demande quels seront les coûts d'exploitation et de maintenance quand la centrale existera. **M. le Président** lui répond que pour la maintenance ce sera environ CHF 11'000.00 et pour l'exploitation CHF 15'000.00. Il n'y a plus de batterie dans les coûts puisque celle-ci serait assumée par un tiers. De celle-ci, le réseau local consomme juste du courant qui est mis à disposition par la batterie. Aujourd'hui, il y a deux formules qui sont proposées, une limitée dans l'énergie qui peut être consommée, l'autre avec des conditions plus flexibles.
- **M. Raphaël Bovier** demande si Neyergie SA est soumise au marché public. **M. le Président** répond que non, mais que tout a été fait selon les règles du marché public.
- **M. Guy Rossier** a pris connaissance que le prêt devrait rapporter 1% à la commune. A l'époque de la création de Neyergie SA, il avait été mentionné que le rapport de fonds serait de 4% minimum. Il se demande où sont ces apports d'intérêts dans les comptes communaux car rien n'est visible. Il souhaite qu'à l'avenir, les montants soient communiqués avec les comptes. **M. le Président** lui répond que Neyergie SA est rentable et qu'elle paie ses intérêts à la commune ; la dernière facture vient d'être établie. **M. Guy Rossier** constate qu'avec l'exploitation de la centrale, cela nécessitera du personnel et se demande si c'est le personnel communal qui s'en occupera ou s'il faudra engager du personnel pour gérer ce microréseau (relevés, facturations, entretien, etc.). Selon lui, cela n'est pas à la commune de supporter cela. **M. le Président** lui répond que ce travail sera sous-traité pour ce qui est des relevés et de la facturation et son suivi. Actuellement, trois offres sont en cours dont le Groupe E. Le sous-traitant enverra directement la facture aux différents clients, comme c'est le cas aujourd'hui avec la facturation du Groupe E. Il confirme que ces frais ne sont pas dans le budget d'investissement. La seule chose à faire est de laisser la place pour le compteur.
- **M. Christian Rossier** dit qu'il reçoit la facture de Neyergie SA par le biais de la commune pour le chauffage. Ainsi, le personnel communal travaille pour Neyergie SA et il se demande s'il y a refacturation. **M. le Président** lui répond que les heures du personnel communal sont imputées à Neyergie SA. **M. Christian Rossier**, n'ayant rien trouvé d'indiqué dans les statuts, se demande si l'administrateur de Neyergie SA ne devrait pas faire partie du Conseil communal. Selon lui, Neyergie SA étant une société de la commune, les administrateurs devraient faire partie des autorités communales. **M. le Président** indique que la remarque est bonne et qu'en effet aucune disposition n'est prise dans ce sens dans les statuts, car peut-être le Conseil communal n'a pas les compétences, en son sein, en la matière. S'il n'y a pas les compétences techniques dans l'équipe du Conseil, cela sera difficile. Le lien qui est fait, c'est de dire que si le Conseil communal n'a pas les compétences internes, alors on pourrait envisager de recourir à des compétences externes comme par exemple une personne du Groupe E qui pourrait siéger.
- **M. Roger Stroude** demande si les membres du CA sont bénévoles et **M. le Président** lui répond qu'ils sont défrayés au même tarif que les membres du Conseil communal.

- **Mme Renée Gendre** rappelle qu'il avait été annoncé que tous les bâtiments du Clédard seraient reliés à ce système. Mais ce n'est pas le cas de la Migros. **M. le Président** communique que Migros suisse a un contrat d'achat d'électricité au niveau suisse jusque 2021 et donc la Migros va bénéficier des conditions du groupe Migros. Par contre, au-delà, techniquement tout est en place pour que la Migros puisse faire partie de l'autoconsommation du Clédard.
- **Mme Joëlle Curty** demande si à terme d'autres habitants de Neyruz pourront bénéficier du chauffage à distance ou si on finance uniquement un seul quartier. **M. le Président** communique que la règle d'une communauté d'autoconsommation est que les parcelles soient contiguës. L'ordonnance fédérale confirme ce fait en 2018. Mais avec l'ouverture du marché, demain ou après-demain il sera peut-être possible de raccorder beaucoup plus large dans le village en créant d'autres microréseaux. **Mme Joëlle Curty** s'étonne que Le Clédard ne peut pas s'autofinancer lui-même ? **M. le Président** lui répond que le promoteur aurait pu, par exemple, tout laisser faire au Groupe E, mais la commune a habilement négocié des servitudes gratuites pour l'utilisation des toitures. Dans un cas normal, on appelle le Groupe E par exemple et on leur demande combien ils offrent pour l'usage du toit. Dans ce cas présent, il n'y a aucun coût de location dans les coûts de production.
- **M. Roger Stroude** demande si le promoteur est bien M. Damien Piller. **M. le Président** lui répond que le prometteur est la société Anura SA et que son contact est M. Damien Piller. La société qui investit c'est Anura SA. **M. Roger Stroude** conclue en disant que le personnage n'est pas connu pour ses gestes généreux.
- **M. Pierre Sprumont** présente deux questions en relation avec Neyergie SA ; tout d'abord Neyergie SA fait-elle des bénéfices et si oui où vont-ils car une société anonyme, par nature, doit faire des bénéfices. **M. le Président** lui répond que, pour l'instant, la société fait de modestes bénéfices qui restent dans la société pour réinvestir sur l'extension du réseau de chauffage, etc. En effet, le but est de faire du bénéfice mais l'actionnaire peut le conserver à l'intérieur de la société pour investir. **M. Pierre Sprumont** rappelle que la société est dite communale et qu'effectivement les membres du Conseil communal sont dans le Conseil d'administration ; mais le sont-ils à titre personnel. Rien ne dit que dans 10-20 ans, la commune sera toujours représentée comme telle, comme commune, et non par des personnes individuelles dans le Conseil d'administration. **M. le Président** lui répond que tant que la commune est majoritaire, c'est elle qui décide qui va s'asseoir au Conseil d'administration et que pour tout changement de majorité d'actionariat, il y a une disposition qui est prévue pour faire avaliser cette décision par l'Assemblée communale législative.
- **M. Christian Rossier** rappelle l'art. 27 des statuts de Neyergie SA « Affection du bénéfice » qui dit que l'Assemblée générale veille en premier lieu à affecter tout ou partie du bénéfice restant à la baisse du coût de l'énergie fournie aux consommateurs ou à l'accomplissement des buts de la société. Il espère qu'avec cela, on ne va pas enrichir le président directeur général. **M. le Président** lui répond qu'aujourd'hui, il n'y en a pas, donc pas de risques !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (résultat du vote : 106 oui / 1 non / 12 abstentions), l'investissement de CHF 800'000.00 prévu pour un prêt relais à Neyergie SA pour une installation photovoltaïque et la construction d'un microréseau. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

3.14 Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

Avant le vote final sur le budget 2019, M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises d'octobre à décembre 2018 avec des représentants du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner la planification financière, les budgets de fonctionnement et d'investissements élaborés par le Conseil communal.

Budget de fonctionnement

Le total des revenus s'élève à frs 10'924'660 et celui des charges à frs. 10'880'851. Les imputations internes sont neutralisées pour un montant de frs 1'086'450.

Le budget de fonctionnement 2019 présente un excédent de produits de frs 43'809. Ce bénéfice est réalisé avec un coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Lors des rencontres avec le Conseil communal, la Commission financière a abordé plusieurs points concernant l'établissement de ce budget 2019 et sur la situation financière de notre Commune, notamment :

- *L'équilibre financier et budgétaire.*
- *Les rentrées fiscales : La Commission a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation propre à notre Commune, de son développement et de la pause fiscale décidée.*
- *Centres d'autofinancement : En l'état actuel, ces centres d'autofinancement ne sont pas équilibrés au budget 2019. Toutefois, afin d'augmenter le taux de couverture de l'élimination des déchets, la taxe au poids passe de frs 0,45/kg à frs 0.50/kg. L'évolution des bases légales EP/EU et des coûts relatifs à ces centres de charges obligent le Conseil communal à revoir le niveau des taxes facturées aux contributeurs. La Commission a pris acte que la réglementation communale y relative est toujours en cours de révision et qu'elle sera*

prochainement soumise à l'approbation de l'Assemblée communale. La Commission demande que le niveau de ces taxes soit coordonné avec la fixation du coefficient fiscal communal.

- *Masse salariale, vacations, charges sociales et dotation en personnel : La Commission a pris connaissance des explications sur l'évolution de la dotation et de la masse salariale projetées par le Conseil communal. Les charges de personnel progressent assez fortement dans les dicastères de l'école et des constructions. Avant d'engager des ressources supplémentaires d'une façon pérenne, ressources qui augmenteront durablement la masse salariale et grèveront ainsi les prochains budgets, la Commission souhaite que le Conseil communal réalise une analyse des tâches internes, des prestations et des besoins réels en EPT supplémentaires. Cette analyse devra tenir compte des engagements actuels ainsi que des mandats externes alloués sous la forme d'honoraires et de prestations de tiers.*
- *Honoraires de tiers : La Commission a reçu toutes les informations sur cette nature de charges. Les gros chantiers en cours génèrent une activité accrue et nécessitent l'engagement de prestataires externes pour soutenir et conseiller nos Autorités. Ces mandats de tiers devront néanmoins être limités dans le temps, coordonnés et analysés avec les ressources internes déjà existantes avant d'être adjugés. De plus, pour les futurs budgets, cette position devra être diminuée en fonction de l'évolution des projets.*
- *Charges liées et subventions : La Commission réitère sa recommandation d'apporter une attention particulière aux associations génératrices de charges liées et de subventions conséquentes.*
- *Pour les autres positions budgétaires d'exploitation, la Commission financière réitère ses observations générales déjà faites lors des budgets précédents.*

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget de fonctionnement 2019 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.

Budget d'investissements

Pour l'année 2019, le Conseil communal présente à nouveau un ambitieux programme d'investissements. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.

Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés. Pour le reste, la Commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un vote séparé devant l'Assemblée pour une approbation de chaque proposition d'investissements par le législatif communal.

Pour cet exercice budgétaire, tenant compte du fait que plusieurs projets doivent encore être finalisés par le Conseil communal avant d'être soumis à l'approbation du législatif, la Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'intentions d'investissements 2019 qui se solde par un excédent de dépenses de frs 10'895'000 et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et il ouvre la discussion sur ces objets.

➤ En réponse à **M. Willy Boder** sur l'augmentation d'environ CHF 180'000.00 entre le budget 2018 et le budget 2019 du dicastère « Transports et communications », **M. Jean-Noël Gendre** communique qu'il s'agit avant tout des imputations internes des intérêts des dettes pour environ CHF 26'500.00 et des imputations internes des amortissements obligatoires pour CHF 128'400.00 relatifs aux différents investissements routiers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2019 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de recettes de CHF 43'809.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2019 est accepté à la majorité (résultat du vote : 114 oui / 1 non / 3 abstentions).

Budget des investissements (excédent de dépenses de CHF 10'895'000.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2019 est accepté à la majorité (résultat du vote : 115 oui / 1 non / 3 abstentions).

M. Jean-Noël Gendre tient à remercier la Caissière communale, Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, pour ce processus budgétaire relativement long d'établissement des différents budgets, ce d'autant plus en l'absence de responsable administratif. Il remercie aussi ses collègues du Conseil communal ainsi que l'Assemblée communale pour avoir accepté ces budgets de fonctionnement et investissements.

Point 4 Divers

M. le Président communique que l'administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, du 21 décembre 2018 à 16h00 jusqu'au 3 janvier 2019, reprise le vendredi 4 janvier 2019. Il prie l'Assemblée de retenir les dates suivantes : la vente de sapins de Noël le vendredi 14.12.2018 de 14h30 à 18h00 devant la voirie (produits iront aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires), le match aux cartes villageois le samedi 15.12.2018 à 19h30. Il communique également que la prochaine Assemblée des comptes est d'ores et déjà fixée au mercredi 15.05.2019 à 20h15 à l'Aigle Noir.

M. le Président informe qu'un bus de nuit circule à Neyruz avec un départ à Fribourg à 2h00 du matin, ceci dès le début décembre. Ce bus remplace le train et fait le trajet Fribourg/Romont et retour.

M. le Président communique que les informations entendues ou communiquées « radio couloir » sont à éviter et il recommande qu'en cas de questions, il faut passer à l'Administration communale. Il rappelle qu'il y a également les tables ouvertes des 3^{ème} mardis du mois pour obtenir des informations à la source. Les informations peuvent alors être communiquées correctement.

M. Héribert Dousse informe l'Assemblée que le nouveau repreneur du restaurant communal de l'Aigle Noir a été trouvé et le contrat a été signé ce soir à 17h00. Il s'agit de M. Dominique Sigg domicilié à Neyruz à qui il souhaite la bienvenue. Il communique encore que le restaurant sera fermé dès le 23 décembre 2018, dernier jour de M. et Mme Didier et Frosa Roth, jusqu'à sa réouverture le mardi 5 février 2019. **M. Dousse** communique que M. Sigg invite tout le monde pour l'apéritif d'ouverture le 9 février dès 18h30. Au nom du Conseil communal, **M. Héribert Dousse** remercie sincèrement la famille Roth pour ces neuf années passées à la gérance de notre restaurant communal. De chaleureux applaudissements sont adressés à Mme et M. Frosa et Didier Roth qui ont été appelés dans la salle.

- En réponse à **M. Patrice Bugnon** qui souhaite connaître la date d'ouverture des surfaces de vente au Clédard, **M. le Président** communique qu'il a été demandé à la commune d'être prêt avec la place devant les immeubles pour les camions pour une ouverture en avril, mais probablement qu'il y aura environ un mois de retard.

- **Mme Nathalie Boder** demandant s'il est possible de sécuriser le carrefour de la Rte des Simon sur la route de La Croix, **M. le Président** lui répond qu'il s'agit d'une zone 30 km./h avec priorité de droite. Il propose de poser un radar pédagogique à cet endroit pour voir les vitesses de conduites à cet endroit.

- En relation avec tous les votes de ce soir pour des kilomètres de tuyaux, **Mme Claudine Aeby** demande pour quand sont prévus ces travaux. **M. Bernard Kolly** lui répond qu'il est prévu de débiter en avril 2019 et que les travaux se poursuivront jusqu'en 2021.

- **Mme Juliana Vonlanthen** pose la question de ce qu'a fait le Conseil communal pour garder la poste à Neyruz, ce d'autant plus qu'il a été annoncé qu'en 2025, notre village comptera 3000 habitants. **M. le Président** lui répond qu'il est au programme de La Poste de remplacer les bureaux par des agences postales ou par des livraisons à domicile. Des consultations auprès des communes ont eu lieu afin de pouvoir exprimer leurs souhaits. C'est La Poste qui décide de la suite. Pour Neyruz, nous avons privilégié l'agence postale (livraisons à domicile en 2^{ème} choix). Une soirée d'informations à la Maison communale a été organisée par La Poste et une nouvelle séance aura lieu au printemps. **M. Jean-Marc Schorderet** confirme que La Poste a organisé une première séance et que la deuxième aura lieu à l'Aigle Noir le 19 mars 2019. **M. le Président** précise encore que ce n'est pas la commune qui organise les séances mais bien La Poste, la commune ne faisant que le relais.

- Au vu des longs ordres du jour des dernières assemblées communales, **M. Willy Boder** propose que le nombre d'assemblée passe de 2 à 3 par année. La loi demande qu'il y ait une assemblée pour les comptes et une pour les budgets. Mais avec tous les investissements, il faudrait augmenter ce nombre ce qui permettrait un horaire plus restreint. Aussi, **M. Willy Boder** propose que pour l'année prochaine, il soit prévu une assemblée extraordinaire et qu'ensuite le nombre passe à trois assemblées par

année, comme cela se fait par exemple à Matran qui est un village avec moins d'habitants que Neyruz. **M. le Président** communique que ce sujet a déjà été discuté en Conseil et que le principe d'une assemblée supplémentaire a déjà été envisagé. **M. Jean-Noël Gendre** s'engage à faire plus d'assemblée dans le futur. Il conclue qu'une autre solution est possible par la constitution d'un conseil général.

- Suite aux remerciements faits à Mme et M. Frosa et Didier Roth qui quittent l'Aigle Noir, **Mme Daisy Lachat** trouve qu'il faudrait aussi remercier Madeleine qui travaille à l'Aigle Noir depuis 25 ans ; Madeleine est l'âme du « bistrot » et beaucoup de gens viennent pour elle. Des applaudissements sont adressés pour Madeleine. **M. Héribert Dousse** remercie Mme Daisy Lachat pour cette pensée et communique que dans les discussions de reprise du restaurant avec M. Dominique Sigg, il a été convenu que des entretiens avec le personnel en place devaient avoir lieu. M. Dominique Sigg a confirmé qu'il va discuter avec toutes les employées actuelles pour une éventuelle reprise en 2019.

- **Mme Nathalie Boder** s'inquiète de savoir qu'il y aura deux épiceries de ventes en vrac en face l'une de l'autre et qu'elles vont se faire concurrence. **M. le Président** lui répond que c'est un marché privé.

- **M. Willy Boder** fait remarquer que les parois anti-bruit le long de la Rte de Romont ne sont toujours pas construites et qu'il y a violation des dispositions légales contre le bruit. Selon son récent contact avec le SPC, il lui a été répondu que le retard dans les travaux est dû à la commune. **M. le Président** répond que les parois anti-bruit sont du ressort du SPC et que la commune n'y est pour rien. Par contre, la commune gère les aménagements le long de la route avec la mobilité douce et les procédures sont longues. Il fait un bref historique du dossier qui a débuté en 2012 pour terminer 2 ans plus tard par un projet qui a été refusé par le canton. Un nouveau projet a été élaboré jusqu'en 2016 dont le coût était très élevé. La commune a contacté M. Steiert afin de demander un soutien. Dès lors, un 3^{ème} projet est en cours d'étude par le canton, projet dont les arguments donnés sont que le projet initial de départ était moins cher mais ne répondait pas à toutes les normes. Comme ces normes se sont adoucies entretemps, un nouveau projet basé sur le premier projet est en cours d'étude.

- A la question de **Mme Nathalie Boder** demandant si des indemnités à cause du retard à la pose des parois anti-bruit seraient versées, **M. le Président** lui répond de s'adresser au SPC.

- **Mme Agnès Bossens** fait remarquer qu'il est annoncé des séances d'informations et que des invitations sont envoyées aux habitants et aux personnes concernées dans différents projets et que suite à ces séances, il est promis des procès-verbaux. Elle communique qu'une séance a eu lieu en octobre pour le raccordement de sa maison en séparatif et qu'une réponse était attendue dans les 10 jours. A ce jour, elle attend toujours le procès-verbal de cette séance afin de pouvoir donner une réponse en connaissance des coûts générés par ce raccordement en séparatif. **M. le Président** prend bonne note de cette remarque et communique qu'il doit effectivement soumettre une proposition de répartition des coûts pour ces raccordements. Il regrette de n'avoir pas communiqué le retard dans la remise de ces propositions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal qui, sans relâche et avec beaucoup de disponibilité, s'occupent des tâches communales qui leur incombent. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée et de bonnes fêtes de fin d'année. Il clôt l'Assemblée communale à 23h55.

Le Président :
Martial Wicht

La Secrétaire :
Marie-Noëlle Eggertswyler